

Un SERVICE du Conseil général

Financer le meilleur service dû aux Euréliens



La Direction des finances, de l'évaluation et de la prospective tient un rôle central au sein du Conseil général. Grâce à elle, le Conseil général dispose des moyens financiers pour offrir le meilleur service aux Euréliens.

Mal connue, l'image que l'on peut avoir d'une direction des finances est souvent très caricaturale. Si une part de ses missions consiste à traiter efficacement le paiement des commandes passées par les services du Conseil général, la Direction des finances, de l'évaluation et de la prospective, exerce également des missions hautement stratégiques.

« Notre mission essentielle, c'est de garantir au Conseil général une marge de manœuvre budgétaire qui lui permette de maintenir sa capacité à investir, sans compromettre le versement des aides sociales » précise Sébastien Naudinet, Directeur des finances, de l'évaluation et de la prospective. « Le budget d'un Conseil général est en effet majoritairement consacré aux solidarités, dont les dépenses augmentent en période de crise économique. Notre défi consiste à ce que cela ne se fasse pas au détriment du financement des investissements ».

Capacité à investir

Aussi, comme le relève Luc Lamirault, Vice-Président du Conseil général et Président de la commission Finances et administration générale « le rôle de la direction des finances est central. Si notre Collectivité a la chance d'avoir un budget sain, financé sans faire appel à des emprunts toxiques, c'est en grande partie grâce au professionnalisme de l'équipe de Sébastien Naudinet ». Car pour financer les investissements, la Direction des finances doit effectivement négocier au plus juste les emprunts contractés auprès des banques, en respectant l'obligation d'équilibre budgétaire. Le Conseil général n'a recours qu'à deux sources de financement : l'autofinancement, qui résulte de l'excédent des recettes de fonctionnement et le recours à l'emprunt.

« Emprunter est une nécessité » confirme Luc Lamirault, « mais c'est un acte que l'on doit

faire avec beaucoup de responsabilité, pour ne pas compromettre l'avenir, mais au contraire, le préparer. C'est pourquoi, il nous faut être très vigilants à la maîtrise du montant global de notre dette. Car s'il dérapait, nous n'aurions d'autres recours que d'augmenter les impôts pour la combler... ».

Heureusement, la gestion active de la dette par la Direction des finances met les Euréliens à l'abri d'un tel scénario. « À chaque fois que cela est possible, nous renégocions les taux d'intérêts ou accélérons le remboursement des capitaux empruntés » précise Sébastien Naudinet. « Le Président du Conseil général et les élus nous ont toujours demandé de concevoir le budget selon les mêmes principes qu'un budget familial. »

Une approche élargie

« Gérer l'argent public est une affaire sérieuse et chaque euro dépensé doit l'être avec l'objectif d'être un euro utile aux Euréliens » confirme Luc Lamirault. Au-delà de la politique financière, la Direction des finances a en charge l'évaluation des politiques publiques menées par le Conseil général. « Nous avons souhaité élargir les missions de la direction pour que son action ne se limite pas à une approche uniquement comptable » précise Luc Lamirault. « Les élus nous ont demandé de mettre en place des indicateurs en partenariat étroits avec les autres directions du Conseil général. Nous en assurons le suivi. Cela permet à l'ensemble des services de progresser et d'améliorer le service rendu aux Euréliens » précise Sébastien Naudinet. Depuis peu, la Direction des finances fait partie des « directions partenaires » au sein de l'organigramme du Conseil général. Une appellation voulue par Wilfried Verna, nouveau Directeur général des services, qui convient parfaitement à ce service tourné vers les autres, au service des Euréliens.

Chaque euro
dépensé doit
être un euro
utile



Luc Lamirault,
Vice-Président
du Conseil général